



Réunion du Mercredi 16 Novembre 2022

Présents : Messieurs Jean Luc BIDART (Pdt), Philippe DUPIN, Christian LABORDE, Robert RITTIMANN,
Excusé : Fabrice SIMON

Les décisions des commissions sont susceptibles d'appel devant le comité d'appel du district dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée. Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision concernant les rencontres de Coupes et pour les 4 dernières journées de championnats départementaux (art 19 du Règlement Sportif du District). Pour les championnats se déroulant sous forme de brassage, le délai est ramené à 2 jours francs pour les 2 dernières rencontres.

CHALLENGE U13

La Commission précise que toutes les demandes de modifications de date des rencontres **doivent être motivées et pas simplement au motif d'accord entre les clubs**. Les demandes doivent se faire au plus tard le mercredi 14H (réunion de la Commission du Foot Animation) précédant la date du match et **comportant l'accord du club adverse**. Ces demandes doivent être faites **par Footclubs**.

La Commission, rappelle que l'établissement d'une feuille de match (FMI ou papier) est obligatoire AVANT le début de chaque rencontre.

La fourniture d'une tablette et l'utilisation de la FMI est une obligation pour les compétitions U13 et le motif d'impossibilité d'utilisation de la FMI (...) sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. En cas d'impossibilité le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution et sera retournée à competitions@gironde.fff.fr sous 24H **accompagnée du formulaire « constat d'échec » relatant le motif précis de non utilisation.** (Art.17 des règlements sportifs du district).

Les joueurs inscrits sur la FMI et notés « N'a pas participé » seront considérés comme ayant participé dès lors que tous les remplaçants sont ainsi notés.

BRASSAGE LFNA

Demande de modification de rencontre (Footclubs)

- Match 24785491 LA BASTIDIENNE SC 1 /LEGE CAP FERRET US 1 Poule C du 03/12/22
Accord des 2 équipes validé par la Commission pour reporter la rencontre au 10.12.22
- Match 24786191 GIRONDINS BORDEAUX 1 / MEDOC ESTUAIRE GJ 1 Poule D du 07/01/23
Accord des 2 équipes validé par la Commission pour avancer la rencontre au 26.11.22
- Match 24825432 CHARTRONS US 1 / BOUSCATAISE US 1 Poule E du 07/01/23
Accord des 2 équipes validé par la Commission pour avancer la rencontre au 26.11.22



DISTRICT DE LA GIRONDE FOOTBALL

Procès-verbal de la Saison 2022/2023

U13

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION ET A EFFECTIF REDUIT

Décisions administratives

Date	Poule	Match	EQUIPE	CLUB	Anomalies	Tarifs
15 octobre 2022	C	24786452	ST MEDARD EN JALLES 1	513182	Feuille de match mal remplie/non conforme	10,50€
15 octobre 2022	C	24786452	ST MEDARD EN JALLES 1	513182	Feuille de match en retard (Art.17)	42€
12 novembre 2022	A	24784827	LIBOURNE FC 1	505610	Feuille de match mal remplie/non conforme	10,50€
	B	24785407	AMBARESIENNE ES 1	550784		
	B	24785407	MASCARET FC 1	560218		

***Tarifs et Amendes 2022/2023 du district de la Gironde**

Amendes pour non envoi du constat d'échec

Rappel Art.17 du règlement sportif du district : [...] **Obligation de scanner la feuille de match et de l'adresser au district sous 24h accompagnée obligatoirement du formulaire « constat d'échec »** relatant le motif de non-utilisation.[...] En tout état de cause, le motif d'impossibilité d'utilisation de la FMI sera constaté par la Commission des compétitions du District et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité (formulaire constat d'échec FMI). **L'absence du formulaire est passible d'une amende.**

Date	Poule	Match	EQUIPE	CLUB	Anomalies	*Tarifs
12 novembre 2022	A	24784827	LIBOURNE FC 1	505610	Constat d'échec non envoyé (Art.17)	40€

BRASSAGE NIVEAU 1

Demande de modification de rencontre (Footclubs)

- Match 24792207 LA BASTIDIENNE SC 2 / ST EULALIE OMN FC 1 Poule F du 19/11/22
Accord des 2 équipes validé par la Commission pour reporter la rencontre au 26.11.22

Rencontres reportées

Poule	Journée	Numéro match	Equipe recevant	Equipe	Equipe visiteuse	Equipe	Date de match
D	5	24786360	ST Augustin Cpa Usj	2	Leognan Usc	1	26/11/22- 13H

Courriers

- Sp.A MERIGNACAIS (505679)** du 7 novembre 2022 : courriel concernant la non utilisation de la FMI et pas de feuille papier

La Commission vous remercie et rappelle que le club recevant (BRUGES) à l'obligation d'avoir à disposition une feuille de match papier au moment du match en cas de non utilisation d'une tablette

La Commission applique l'article 17 du règlement du district comme cela est rappelé en tête de chaque PV et donne match perdu par pénalité à l'équipe de BRUGES ES 2 (- 1 point 0 but). Pour l'équipe MERIGNACAIS SA 2, 3 points 3 buts.

Décisions administratives

Date	Poule	Match	EQUIPE	CLUB	Anomalies	*Tarifs
15 octobre 2022	D	24786356	BRUGES ES 2	523443	Match perdu par pénalité	52,50€



DISTRICT DE LA GIRONDE FOOTBALL

Procès-verbal de la Saison 2022/2023

U13

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION ET A EFFECTIF REDUIT

**Tarifs et Amendes 2022/2023 du district de la Gironde*

BRASSAGE NIVEAU 2

Feuilles de matchs non parvenues

(L'article 17 du règlement sportif prévoit l'envoi par courriel sous 48H)

2^{ème} rappel feuille de match du 15 octobre 2022

Poule	Journée	Numéro match	Equipe recevant	Equipe	Equipe visiteuse	Equipe
Poule F	4	25122623	Haillan foot 33	2	Pauillac St Laurent	1

1^{er} rappel feuille de match du 12 novembre 2022

Poule	Journée	Numéro match	Equipe recevante	Equipe	Equipe visiteuse	Equipe	Date de match
Poule A	5	25101552	Andernos Sport Fc	2	Medoc Ocean Fc	1	12/11/2022
Poule J	5	25102841	St Andre Cubzac Fc	4	G.J. Garonnaise	1	12/11/2022
Poule N	5	25121803	Bordeaux Rc	2	Talence Fc	2	12/11/2022

Demande de modification de rencontre (Footclubs)

- Match 25103017 GRAVES FC3 / BEAUTIRANAISE AS 2 Poule L du 19/11/22
Accord des 2 équipes validé par la Commission pour inverser la rencontre qui se déroulera à 13H30 Stade Porte Père-PODENSAC
- Match 25119318 GAUR.PEUJARD 1 / LIBOURNE FC 2 Poule O du 19/11/22
Accord des 2 équipes validé par la Commission pour reporter la rencontre au 17.12.22

Rencontres reportées

Poule	Journée	Numéro match	Equipe recevant	Equipe	Equipe visiteuse	Equipe	Date de match
O	5	25119317	Alliance du Moron	3	Gauriaguet-Peujard	1	10.12.22

Courriers

- **FC BASSIN D'ARCACHON (580598)** du 15 novembre 2022 : courriel concernant le score du match 25112379.
La Commission attire votre attention au moment de la signature de la feuille de match à bien vérifier celle-ci. Après confirmation du club de US Cenon la Commission inverse le score soit 0-12.
- **JS BERSONNAISE (514726)** du 14 novembre 2022 : courriel concernant le score du match 25122241.
La Commission attire votre attention au moment de la signature de la feuille de match à bien vérifier celle-ci. Après confirmation du club de Chantecler la Commission inverse le score soit 2-18.



DISTRICT DE LA GIRONDE FOOTBALL

Procès-verbal de la Saison 2022/2023

U13

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION ET A EFFECTIF REDUIT

- **BORDEAUX AC (500060)** du 31 octobre 2022 : courriel concernant l'inscription d'une équipe.
La Commission précise que l'inscription n'est plus possible actuellement mais qu'il y a possibilité dans la 2^{ème} phase dans la dernière division du championnat en D6 qui débute le 25 février 2023. Cependant la Commission vous suggère de contacter les exempts des poules du Niveau 2 (Poules E-G-H-K) afin de faire un match amical mais en le déclarant au district.
- **ASSOCIATION SPORTIVE PUGNACAISE (544938)** du 15 novembre 2022 : courriel concernant l'inscription d'une équipe.
La Commission précise que l'inscription sera prise en compte dans la 2^{ème} phase dans la dernière division du championnat en D6 qui débute le 25 février 2023.
- **FC GAURIAGUET PEUJARD (530681)** du 11 novembre 2022 : courriel concernant la date de report du match contre Alliance du Moron du 12.11.22.
Accord des 2 équipes validé par la Commission pour reporter la rencontre au 10.12.22
- **COCARDE ST LAURENT (555505)** du 15 novembre 2022 : courriel concernant l'absence de résultat sur son match contre Haillan Foot 33.
La Commission prend note et vous précise qu'en l'absence de la feuille de match la rencontre ne peut être homologuée. Voir le PV du 19 octobre 2022 réclamant cette feuille
- **CMS HAUTMEDOC (549490)** du 12 novembre 2022 : constat d'échec sur la non utilisation de la FMI.
La Commission vous remercie et précise qu'une tablette par équipe est obligatoire par rencontre se déroulant le même jour à des horaires rapprochés

Décisions administratives

Date	Poule	Match	EQUIPE	CLUB	Anomalies	*Tarifs
12 novembre	B	25101712	ARES SC 1	513135	FMI transmise hors délai (Art.17) 15.11.22	42€
	I	25122573	CREONNAIS FCC 2	549494	Feuille de match mal remplie/non conforme	10,50€
	P	25122712	PATRONAGE BAZADAIS 1	505811		
	E	25120671	CMS HAUT MEDOC 1	549490		
	P	25122713	LA REOLE GIRONND FC 1	554180		
	P	25122713	PAYS AUROSSAIS EN 2	560162		

**Tarifs et Amendes 2022/2023 du district de la Gironde*

Amendes pour non envoi du constat d'échec

Rappel Art.17 du règlement sportif du district : [...] **Obligation de scanner la feuille de match et de l'adresser au district sous 24h accompagnée obligatoirement du formulaire « constat d'échec »** relatant le motif de non-utilisation.[...] En tout état de cause, le motif d'impossibilité d'utilisation de la FMI sera constaté par la Commission des compétitions du District et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité (formulaire constat d'échec FMI). **L'absence du formulaire est passible d'une amende.**

Date	Poule	Match	EQUIPE	CLUB	Anomalies	*Tarifs
12 novembre 2022	I	25122573	CREONNAIS FCC 2	549494	Constat d'échec non envoyé (Art.17)	40€
	N	25122752	BEAUTIRANAISE AS 1	580441		
	P	25121882	SUD GIRONDE FC 1	551098		
	P	25122713	LA REOLE GIRONDE FC	554180		
	Q	25123256	MERIGNACAIS SA 5	505679		

Jean-Luc BIDART
Président de la Commission Football Animation
et à effectif réduit

Philippe DUPIN
Secrétaire de la commission